

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant
nomination des membres de la Commission paritaire
communautaire de l'Enseignement fondamental officiel
subventionné**

A.Gt 07-02-1996 M.B. 23-03-1996

modifications:

A.Gt 22-01-97 (M.B. 25-06-97)

A.Gt 17-12-97 (M.B. 05-03-98)

A.Gt 26-10-98 (M.B. 12-02-99)

A.Gt 08-06-99 (M.B. 18-11-99)

A.Gt 09-11-00 (M.B. 27-02-01)

A.Gt 01-07-10 (M.B. 31-08-10)

modifié par A.Gt 22-01-1997 ; A.Gt 17-12-1997 ; A.Gt 09-11-2000

Article 1er. - Sont nommés membres de la Commission paritaire communautaire de l'enseignement fondamental officiel subventionné, ci-après dénommée "La Commission paritaire":

1° En tant que membres effectifs représentant les pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel subventionné:

1. Madame Reine-Marie BRAEKEN
2. Monsieur Philippe DELIEGE
3. Madame Danièle BONFOND
4. Monsieur André VAN MALDER
5. Madame Nadine JENNAR
6. Monsieur Jean-Marie LEONARD
7. Monsieur Jean STEENSELS
8. Madame Micheline MAGERA
9. Monsieur Christian LECLERCQ
10. Monsieur Marcel NEVEN
11. Monsieur Daniel VANKERKOVE
12. Monsieur Cyrille TAHAY

2° En tant que membres suppléants, représentant les pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel subventionné:

1. Monsieur Paul LENDERS
2. Monsieur Jean-Marie BRYNAERT
3. Monsieur Jean-Marie DUMOULIN
4. Madame Nicole GOISSE
5. Monsieur Jacques NIHART
6. Monsieur Jean-Jacques BOELPAEPE
7. Monsieur Julien CHARLIER
8. Monsieur Jean PIRSOUL
9. Monsieur José BROCKMANS
10. Monsieur Jean LECOMTE
11. Madame Arlette BARBIER
12. Madame Christiane VERHAERT



3° En tant que membres effectifs représentant les organisations représentatives des membres du personnel dans l'enseignement officiel subventionné:

1. Monsieur Jacques GIOT
2. Monsieur Pascal CHARDOME
3. Madame Christiane CORNET
4. Monsieur Jean DUMONT
5. Monsieur Léon COMBLEZ
6. Monsieur Jean VANDECAPPELLE
7. Madame Camille DIEU
8. Monsieur Jean-Claude GOFFINET
9. Monsieur Régis DEHOGNE
10. Monsieur André DOURET
11. Monsieur Marc LEPAGE
12. Monsieur Luc GEWELT

4° En tant que membres suppléants, représentant les organisations représentatives des membres du personnel de l'enseignement officiel subventionné:

1. Monsieur Jean BEULEN
2. Monsieur Ghislain DARIMONT
3. Madame Monique LEBEAU
4. Monsieur Claude LANCELIN
5. Monsieur Claude DURAY
6. Madame Annick DETRY
7. Monsieur Patrick VANDERHOVEN
8. Monsieur Herman CAMBRON
9. Madame Marie LAUSBERG
10. Monsieur Florent COEME-GILLARD
11. Monsieur Marcel MEUNIER
12. Monsieur Christian BRISY

Remplacé par A.Gt 01-07-2010

Article 2. - M. Michel PREUD'HOMME, conciliateur social au Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, est nommé Président de la Commission paritaire.

M. Jean-Marie FAFCHAMPS, conciliateur social adjoint au Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, est nommé Vice-Président de la Commission paritaire.

modifié par A.Gt 08-06-1999

Article 3. - Monsieur Pierre LEGROS et M. Frédéric GOSSELIN sont nommés référendaires auprès de la Commission paritaire.

remplacé par A.Gt 26-10-1998 ; modifié par A.Gt 09-11-2000

Article 4. - Mme Sylviane Molle, directrice au Ministère de la Communauté française, est nommée secrétaire de la Commission paritaire.

Mme O. Michot, directrice au Ministère de la Communauté française est nommée secrétaire adjointe de la Commission paritaire.

Article 5. - La Ministre-Présidente qui a dans ses attributions le statut des membres du personnel de l'enseignement officiel subventionné est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 6. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1er février 1996.

